

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 17 juin 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE192968001**

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes Orange Trafic Inc. (12 970 283,96 \$, taxes incluses : montant soumis de 10 808 569,80 \$ et contingences de 2 161 761,96 \$) pour la fourniture de coffrets de feux de circulation et Tacel Ltée (2 060 340,50 \$, taxes incluses : montant soumis de 1 716 950,42 \$ et contingences de 343 390,08 \$) pour la fourniture d'unités de contrôle de feux de circulation. - Appel d'offres public 19-17474 (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christian Arseneault
Vice-président

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE192968001

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes Orange Trafic Inc. (12 970 283,96 \$, taxes incluses : montant soumis de 10 808 569,80 \$ et contingences de 2 161 761,96 \$) pour la fourniture de coffrets de feux de circulation et Tacel Ltée (2 060 340,50 \$, taxes incluses : montant soumis de 1 716 950,42 \$ et contingences de 343 390,08 \$) pour la fourniture d'unités de contrôle de feux de circulation. - Appel d'offres public 19-17474 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont unanimement salué l'excellence de la présentation qui leur a été faite. Ils ont bien compris que ce dossier s'inscrivait dans la volonté d'une évolution technologique des feux de circulation pour faire face à l'évolution des besoins des diverses clientèles.

Ils ont bien compris que le choix de préparer deux ententes-cadres dans ce dossier, une pour les coffrets de feux de circulation et une autre pour la fourniture d'unités de contrôle, visait l'obtention de meilleurs prix.

Les membres ont constaté que le Service avait nettement sous-estimé le prix des coffrets. Cela s'explique par le fait que les composantes nécessaires à la conception et à la fabrication de coffrets de qualité supérieure sont nettement plus coûteuses.

De plus, la Ville ayant toujours acheté les coffrets et les unités de contrôle dans une seule unité combinée, il devenait difficile d'estimer le coût des deux éléments séparés.

Enfin, les membres ont bien compris que divers facteurs ont influencé les prix dans ce dossier, notamment les équipements de dernière génération plus susceptibles de répondre aux besoins futurs de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE192968001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.